



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 04 mai à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 28 avril 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 28 avril 2023
Nombre de présents	32	
Nombre de pouvoirs	3	Date de publication : 10 mai 2023
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, M. Didier ZARZUELO

ABSENTS ET EXCUSÉS :

M. Michel GUILLEMIN
 M. Benoît LAMIABLE
 Mme Fanny MESPLET

POUVOIRS :

M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à M. Julien DUBOIS, M. Benoît LAMIABLE donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT, Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : CLASSES DE DECOUVERTE : PARTICIPATION 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

VU la circulaire du ministère de l'Éducation nationale n° 99-136 du 21 septembre 1999 (BO hors série n° 7 du 23 septembre 1999) portant sur l'organisation des sorties scolaires dans

les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU la circulaire du ministère de l'Éducation nationale n° 2005-001 du 05 janvier 2005 (BO n° 2 du 13 janvier 2005) relative aux séjours scolaires courts et aux classes de découverte,
VU l'avis favorable de la COMMISSION EDUCATION, JEUNESSE ET JUMELAGE DU 25 AVRIL 2023

VU l'annexe à la présente délibération concernant les critères d'attribution,

CONSIDÉRANT que la ville de Dax souhaite valoriser les projets de classes de découverte initiés par les enseignants et accompagner les familles afin que tous les enfants puissent participer à ces sorties éducatives,

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année scolaire 2022/2023, les écoles élémentaires Sully et Antoine de Saint-Exupéry – quartier de Berre organisent des classes de découverte :

- École élémentaire Sully (toutes les classes) : séjour à Vieux-Boucau du 4 au 5 mai 2023 (classes CE2/CM1 et CM1/CM2), du 12 au 13 juin 2023 (classes CE1/CE2 et CE2) et du 26 au 27 juin 2023 (classes CP et CP/CE1)
Contenu pédagogique : découverte du littoral, la pêche, patrimoine culturel local.
Prix du séjour par élève : 60 €

- École élémentaire Antoine de Saint-Exupéry : séjour à Arrens-Marsous (65) du 14 au 16 juin 2023 pour les classes CE1/CE2 et CM1
Contenu pédagogique : découverte du milieu montagnard et des producteurs locaux, randonnées, transhumance.
Prix du séjour par élève : 105 €

CONSIDÉRANT que la ville de Dax pourrait accorder une aide financière aux familles résidant à Dax, selon les critères détaillés dans le document joint en annexe, compte tenu des charges pour les familles et que pour l'année 2023, le montant total de la participation pourrait s'élever à 1 875 € pour 60 dossiers accordés sur 71 déposés.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la ville de Dax, exercice 2023, chapitre 65.

SUR PROPOSITION DE Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

FIXE le montant de la participation pour les classes de découverte pour l'année 2023 à 1 875 € pour 60 enfants,

AUTORISE le versement des participations allouées directement aux familles bénéficiaires,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
M. Alexis ARRAS**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien DUBOIS, written over a circular official stamp.

**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

CLASSES DE DÉCOUVERTE
Participation de la Ville de Dax 2023
Critères d'attribution

Annexe à la délibération du Conseil municipal
du 4 mai 2023

Participation de **60 %** du prix du séjour si le quotient familial mensuel et par personne est inférieur ou égal à **449 €**

Participation de **40 %** du prix du séjour si le quotient familial mensuel et par personne est compris entre **449 €** et **794 €**

Participation de **25 %** du prix du séjour si le quotient familial mensuel et par personne est compris entre **794 €** et **905 €**

Pas de participation si le quotient familial mensuel et par personne est supérieur à **905 €**